



Immeuble Le Malawi – 52, avenue Foch  
B.P. 218 – 98845 Nouméa – Nouvelle-Calédonie

Téléphone : (687) 24.60.20  
Télécopie : (687) 27.37.10  
Courriel : goro-nickel@inco.com

**Notre réf :** G-DG-EN-C-0090-MB-TS-2007-05-11

**Votre réf. :** 6034-2-1630/DENV/BEI/AGC

**Objet :** Projet Goro Nickel

Déclaration relative aux installations classées pour la protection de l'environnement – Chenil,  
site de Prony Est

**Monsieur le Directeur**  
**Direction de l'Environnement**  
19, avenue du Maréchal Foch  
B.P. 3718  
98846 Nouméa Cedex

Nouméa, le 11 mai 2007

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie pour le projet d'arrêté ICPE pour le chenil du site de Prony Est transmis par votre courrier dont la référence est indiquée ci-dessus.

Je vous informe que nous n'avons pas d'observations sur sa rédaction.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

PROVINCE SUD Direction de l'Environnement	ARRIVÉE LE N° 2714	11 MAI 2007						
		D	SPPR	SE	SM	SMT	SVM	PPRB
AFFECTÉ		X						
COPIE								
OBSERVATIONS								

**Directeur Environnement et Permis**